

Le 1er mars 2022

Communiqué de presse

CEE et neutralisation des surcoûts de manutention : Un coup d'accélérateur pour la compétitivité du mode fluvial

A Arles ce mardi 1er mars, Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué chargé des Transports, a annoncé deux nouveaux programmes de Certificats d'économies d'énergie (CEE) en faveur du report modal et du transport fluvial et la fin des surcoûts de manutention pour le transport fluvial dans les terminaux portuaires du Havre et de Fos-Marseille pour l'ensemble des flux conteneurs acheminés par l'armateur CMA-CGM.

Ces annonces concourent directement à l'amélioration de la compétitivité du mode fluvial et viennent renforcer l'arsenal de [dispositifs existants](#) pour favoriser le report modal vers le fluvial.

Pour Thierry Guimbaud, Directeur Général de VNF, « Ce sont des décisions historiques qui ont été annoncées aujourd'hui par le Ministre des Transports Jean-Baptiste Djebbari, en faveur du fluvial, mode de transport de fret le plus écologique. Les équipes de Voies navigables de France sont très impliquées au quotidien pour accompagner les entreprises qui veulent franchir le cap du report modal, aux côtés de la profession, mobilisée également, sous l'impulsion de sa représentation professionnelle E2F.

Effacer le surcoût de la manutention des conteneurs fluviaux à Fos-Marseille ainsi qu'au Havre, mesure que nous prônons depuis de nombreuses années est essentiel pour donner à ce mode ses chances d'être aussi compétitif que les autres modes de fret sur le marché du conteneur. Je salue l'annonce de CMA-CGM qui ouvre la voie d'une compétitivité renforcée.

Quant au programme Remove, fortement initié et porté par les équipes VNF, il permet de multiplier par 4 le budget dédié à l'accompagnement des entreprises souhaitant basculer leurs trafics de fret vers le fluvial. Ce programme CEE permet également d'accélérer les aides pour le verdissement de la flotte. Les besoins sont importants en la matière et notamment dans la perspective de la cérémonie d'ouverture des Jeux 2024 sur la Seine. ».

Le secteur Transports représente en France le 1^{er} secteur émetteur de gaz à effet de serre (31% des émissions) et le 2^e secteur de consommation d'énergie (environ 30% de la consommation énergétique). Alors que la France est un important pays de transit et qu'elle dispose des réseaux ferrés et fluviaux les plus longs d'Europe, la part modale des transports massifiés reste faible au regard de nos voisins européens

Les deux annonces faites ce jour par le ministre des Transport vont dans le sens d'une amélioration de cette situation.

Pour Didier Leandri, président délégué général d'E2F : « *Le report modal ne se décrète pas, il se construit avec et pour les entreprises.*

L'annonce de CMA-CGM de prendre en charge directement les frais de manutention des marchandises sur barge fluviale revêt un caractère décisif pour le développement fluvial de la filière conteneurs. Afin de donner son plein effet à cette pratique, il conviendra que l'ensemble des armements maritimes qui escalent dans les ports français suivent le mouvement et que la pratique s'ancre sur le long terme.

Les deux initiatives qui voient le jour aujourd'hui sont le résultat d'un travail de co-construction et de conviction patiemment mis en œuvre par les acteurs de la filière, avec le soutien de l'Etat et de ses opérateurs au premier rang desquels VNF.

Elles préfigurent un paysage logistique dans lequel une part plus importante est accordée aux modes de transport massifiés et à leur contribution à la lutte contre le changement climatique. ».

Les Certificats d'économie d'énergie : le fluvial au cœur du nouveau programme de report modal

Le Ministère de l'Ecologie vient d'annoncer la création d'un nouveau programme dans le cadre des certificats d'économie d'énergie : le programme REMOVE dédié au report modal du fret vers les transports massifiés (fluvial, ferroviaire et cabotage maritime), et au verdissement des flottes de transport (d'où le nom ReMoVe, Report Modal & Verdissement).

Le mode fluvial est au cœur de ce nouveau programme avec près de 19M€ sur l'enveloppe globale de 38M€ sur 4 ans.

Inciter au report modal vers les modes massifiés

Concrètement, le programme Remove permettra de contribuer financièrement aux opérations de sensibilisation, aux études techniques de report modal, à la prise en charge financière d'une partie des ruptures de charge pour passer du mode routier au mode ferroviaire et /ou fluvial, comme les coûts de manutention (chargement, déchargement, location de matériel, éventuellement location d'un terre-plein ou quai...) et les coûts de pré et post acheminement (dit « brouettage »). Il s'agit ainsi de donner le temps nécessaire à l'optimisation logistique et commerciale de la chaîne logistique pour développer les volumes de trafic nécessaire à atteindre le point mort financier.

Accompagner la transition des flottes

Le nouveau programme REMOVE accompagnera également la transition énergétique et environnementale pour des flottes et des moyens de manutention à faibles émissions. Pour ce qui concerne le secteur fluvial, le programme favorisera notamment la montée en puissance d'un Centre de Services pour accompagner les transporteurs fluviaux leurs projet de verdissement de flotte. Ce dispositif sera mis en place par E2F et VNF. Le programme permettra également de sensibiliser et informer en amont les opérateurs de transport sur les solutions disponibles, en complément de la [démarche « Vert le Fluvial »](#) impulsée depuis 2019 par VNF. Le programme sera particulièrement utile à l'approche des Jeux 2024 et la préparation de la cérémonie d'ouverture durant laquelle les athlètes défilent sur une centaine de bateaux. L'ensemble de la filière fluviale, sous l'impulsion de VNF, est pleinement mobilisé pour relever le défi du verdissement de la flotte.

Ce programme parachève un ensemble d'autres dispositifs d'aide déjà existants (voir ci-joint)

La neutralisation des surcoûts de passage portuaire à Fos-Marseille et au Havre par CMA-CGM : une avancée décisive pour la compétitivité du mode fluvial sur le marché des conteneurs

La manutention des conteneurs entre le navire et le moyen de transport terrestre est une opération technique indispensable au transfert intermodal. Elle est facturée par les terminaux aux compagnies maritimes.

Pour le mode fluvial, la rupture de charge induisant des coûts plus élevés par rapport à la route en raison du matériel spécifique requis, les opérateurs de terminaux facturent un surcoût de manutention aux opérateurs de transport fluvial ce qui impacte directement leur compétitivité dans un contexte très concurrentiel.

Déjà en 2016, sur le port de Dunkerque, les acteurs portuaires ont accepté de mutualiser ces coûts en les intégrant dans les THC : ceci s'est traduit par une répartition uniforme du coût engendré par la manutention fluviale, sur l'ensemble des conteneurs en transit sur le terminal.

Preuve de l'efficacité d'une telle mesure, la part du fluvial du Port de Dunkerque était en moyenne de 2% entre 2010 et 2015. Depuis 2016 et la mutualisation des coûts de manutention, la part fluviale oscille entre 6 et 8%.

La décision de CMA-CGM annoncée aujourd'hui de prendre à sa charge ce surcoût de manutention pour ses activités est un nouveau pas décisif de compétitivité pour le mode fluvial.

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

À PROPOS D'ENTREPRISES FLUVIALES DE FRANCE

Entreprises fluviales de France (E2F) est une organisation professionnelle représentative au niveau national, reconnue par le Ministère des transports, fédérant les transporteurs fluviaux français. La Fédération réunit toutes les familles professionnelles du transport fluvial : artisans bateliers, armateurs, opérateurs en compte propre, transporteurs de passagers, croisiéristes, péniche hôtels.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel

Contacts presse

**Voies navigables de France
Direction de la Communication**

Agence Rumeur Publique

Julie Cousein
06 98 36 41 64
Julie.cousein@vnf.fr

Olivier Astorg
06 16 31 35 09
olivier.astorg@rumeurpublique.fr

ANNEXE :

Les dispositifs d'aides existants en faveur du report modal vers le fluvial

- **Les Fiches Opérations Standardisées CEE**
 - qui permettent de financer en partie les investissements en matériels liés au report modal vers le fluvial : acquisition d'une Unité de Transport Intermodal fleuve-route neuve, d'une barge neuve pour le transport de marchandises, ou encore d'un automoteur fluvial neuf.

 - pour accompagner le verdissement des flottes : de façon complémentaire à la fiche TRA-EQ-124 pour financer les branchements électriques des bateaux à quai, la toute nouvelle fiche TRA-EQ-126 portée par VNF et les opérateurs fluviaux permettra d'accompagner financièrement la remotorisation électrique des bateaux fluviaux.

- **Le programme CEE EVE2**, animé par l'Ademe, qui vise également à réduire les émissions CO2 et à améliorer la performance carbone et énergétique des transports et de la logistique, en sensibilisant et formant les acteurs à la réduction de leur empreinte énergétique.

- **L'aide à la pince** pour la rupture de charge ;

- **Le Plan d'Aide au Report Modal (PARM)** : dispositif porté par VNF depuis 2013, il vise à aider les chargeurs à étudier, expérimenter et basculer leurs flux vers le mode fluvial. Il accompagne financièrement les entreprises souhaitant intégrer la voie d'eau dans leurs chaînes logistiques à chaque étape du montage d'un projet fluvial : aide à la réalisation d'études logistiques, à l'expérimentation du transport fluvial et à l'acquisition d'équipements de manutention et d'infrastructures. Pour l'édition 2018-2022, VNF a accompagné 73 projets, dont 38 études ou essais et 35 décisions de chargeurs d'investir dans le fluvial. Le PARM est co-financé par les régions Ile-de-France, AURA et PACA.

- **Le Plan d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation (PAMI)** : porté par VNF, le dispositif aide financièrement les entreprises pour adapter les flottes fluviales aux exigences environnementales et/ou à des contraintes logistiques spécifiques. Il est aujourd'hui le guichet unique d'aide au financement public pour ce type de besoins. Depuis 2008, plus de 1500 projets ont été financés pour environ 25 millions d'euros d'aides apportées par VNF, l'Etat, l'ADEME, la CNR, les régions PACA, Ile-de-France et Normandie.